



N°2018/50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 NOVEMBRE 2018**

**OBJET :  
AUTORISATION POUR DEPOSER UNE DEMANDE PREALABLE DE TRAVAUX  
POUR LA REALISATION DE LA STATION D'EPURATION**

L'an deux mille dix-huit, le 19 novembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 14 novembre 2018, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : GUIBOUT Damien, PIERRÈS Valérie, BERCHICHE Florence, PERRAULT Maurice, SIMONNEAUX Marc, FONTAINE Laure

Etaient absents : CUENOT Eric (donne son pouvoir à GUIBOUT Damien), PETIT Evelyne (donne son pouvoir à FONTAINE Laure), De VILLELE Gontran (donne son pouvoir à PIERRES Valérie) RAMBAUD Bérénice, CORBEL Thierry.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : PERRAULT Maurice

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 6

VOTANTS : 9

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L2122-22 ;

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R. 423-1 ;

**CONSIDERANT** le besoin de créer une station d'épuration sur une parcelle de 1100m<sup>2</sup>, de type boues activées procédé SBR et son exutoire (sol en place via tunnels d'infiltration) composée d'un local d'exploitation de 4 m<sup>2</sup>, de clôtures périphériques en panneaux rigides, d'un portail, et d'un terrassement de 5 cuves enterrées.

**CONSIDERANT** que ce projet nécessite le dépôt d'une demande préalable de travaux pour la réalisation de la station d'épuration

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une demande préalable de travaux pour la création de la station d'épuration.



Damien GUIBOUT

Copie de la présente délibération sera transmise au :  
- Représentant de l'État,  
- Trésorier Comptable de la Collectivité